

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-128 du 09 Avril 1996  
portant composition du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;  
VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

Après avis consultatif du Bureau de l'Assemblée Nationale,

DECRETE :

Article 1er. - Le Gouvernement de la République du Bénin est composé comme suit :

- Premier Ministre, chargé de la : Maître Adrien HOUNGBEDJI OUEME  
Coordination de l'Action  
Gouvernementale et des Relations P R D  
avec les Institutions (PMCAGRI)
- Ministre Délégué auprès du : Monsieur Séverin ADJOVI ATLANTIQUE  
Président de la République,  
chargé de la Défense Nationale R D L  
(MDN)
- Ministre des Affaires Etrangères : Monsieur Pierre OSHO ZOU  
et de la Coopération (MAEC) SANS PARTI
- Garde des Sceaux, Ministre de la : Monsieur Ismaël TIDJANI SERPOS OUEME  
Justice, de la Législation et  
des Droits de l'Homme (MJLDH) P R D
- Ministre des Finances (MF) : Monsieur Moïse MENSAH MONO  
ALLIANCE POUR LE RENOUVEAU CIVIQUE
- Ministre de l'Intérieur, de la : Monsieur Théophile N'DA ATACORA  
Sécurité et de l'Administration  
Territoriale (MISAT) SANS PARTI

.../...

Ministre du Plan, de la Restruc- : Monsieur Albert TEVOEDJRE OUEME  
turation Economique et de la  
Promotion de l'Emploi (MPREPE) N C C

Ministre du Développement Rural : Monsieur Jérôme SACCA KINA BORGOU  
(MDR) FARD-ALAFIA

Ministre du Commerce, de : Monsieur Gatien HOUNGBEDJI ATLANTIQUE  
l'Artisanat et du Tourisme  
(MCAT) U D E S

Ministre de l'Industrie et des : Monsieur Félix ADIMI ZOU  
Petites et Moyennes Entreprises  
(MIPME) P S D

Ministre des Mines, de l'Energie : Monsieur Emmanuel GOLOU MONO  
et de l'Hydraulique (MMEH) P S D

Ministre des Travaux Publics : Monsieur Kamarou FASSASSI OUEME  
et des Transports (MTPT) P R D

Ministre de l'Environnement, : Monsieur Sahidou DANGO-NADEY ATACORA  
de l'Habitat et de l'Urbanisme  
(MEHU)

Ministre de la Fonction Publique, : Monsieur Yacoubou ASSOUMA BORGOU  
du Travail et de la Réforme  
Administrative (MFPTRA) FARD-ALAFIA

Ministre de l'Education Nationale : Monsieur Djidjoho Léonard OUEME  
et de la Recherche Scientifique  
(MENRS) PADONOU  
N C C

Ministre de la Santé, de la : Madame Marina d'ALMEIDA- MONO  
Protection Sociale et de la  
Condition Féminine (MSPSCF) MASSOUGBODJI  
P S D

Ministre de la Culture et de : Monsieur Thimothée ZANNOU OUEME  
la Communication (MCC) P R D

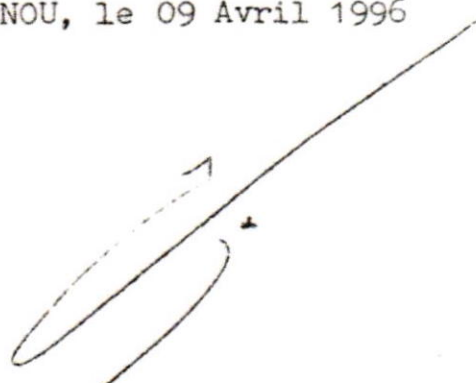
Ministre de la Jeunesse, des : Monsieur Damien ALAHASSA ZOU  
Sports et des Loisirs (MJSL) PARTI DU SALUT

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 09 Avril 1996

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 10 AN 6 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 36 SGG 4  
AUTRES INSTITUTIONS 10 PREFETS 12 SF ET CU 79 EMG/FAB + ETATS-MAJORS  
10 CAB DES MINISTERES + SG/D 23 INTERESSES 18 SPD 2 DGBM-DCOF-DSDV-  
DI 8 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT 2 BCP 1 ONEPI-GCONB-APB 3 BN-UNB-FASJEP-  
ENA 4 CCIB 2 JO 1.-